**AU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU DÉFI DÉMOGRAPHIQUE (MITECO)**

M/Mme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ titulaire du DNI/NIE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ agissant en son nom, domicilié(e) à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, rue \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, numéro \_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_\_ et référence cadastrale \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Concernant l'annonce faite par le MITECO, à travers son site web, en date du 3 février 2021, de l’ouverture d’une période de consultation publique du *Plan de Protection du Delta de l'Èbre*, document élaboré par le CEDEX sous la direction de la Direction Générale du Littoral et de la Mer et de la Direction Générale de l'Eau, je vous soumets ce qui suit :

**ALLÉGATIONS**

Le Plan présenté doit être retiré du fait que l'une de ses principales propositions est la création d'une bande de protection qui permettra la libre circulation de la mer sur la côte. Cette bande traverse des terrains privés où se trouvent aujourd'hui des habitations, des bâtiments, des activités économiques et sociales mais également des terrains à potentiel touristique, autant d'éléments qui méritent d'être protégés.

Le fait que le Plan choisisse de laisser la mer avancer et décide, en définitive, de rendre inutilisables des terres productives, est illégitime et contraire aux véritables politiques d'adaptation au changement climatique. De plus, le choix de cette proposition est précipité étant donné que le Plan n’évalue même pas d'autres alternatives. Il admet également le manque de précision lors des calculs effectués et méprise les personnes concernées sans même prendre la peine de décrire les usages voués à disparaître.

Le Plan est illégitime car il semble encourager la dégradation naturelle d'une bande de terre en vue de son incorporation au patrimoine public par le biais d'une démarcation ou d'une expropriation. Les deux figures suivantes peuvent être fortement contestées: il est discutable que les délimitations envisagées aient leur place dans la loi actuelle sur le littoral ; quant aux expropriations, la cause impérative d'utilité publique qui pourrait les rendre légitimes ne se trouve, à ce jour, que dans des conjectures non vérifiées. Après lecture du Plan, on constate qu'il a été élaboré par des scientifiques étrangers à notre territoire, ignorant les biens et les activités économiques de ceux qui vivent ici.

D'autre part, le Plan est contraire aux véritables politiques d'adaptation au changement climatique, qui ne doivent pas exclure les activités humaines, mais plutôt chercher à les protéger. De ce point de vue, le Plan est contraire au développement durable, qui, en tant qu'expression du principe directeur de la politique sociale et économique inscrit dans l'article 45 de la Constitution espagnole (utilisation rationnelle des ressources naturelles), est juridiquement contraignant. Les propriétaires du Delta partagent l’idée qu’il est urgent de continuer à adopter des mesures de protection de l’environnement. Cependant, ils refusent d’accepter que des prétendues exigences de protection, aux résultats incertains, s’érigent comme seul moteur de l’action des autorités publiques, au mépris de la propriété privée.

Pour ceux d'entre nous qui vivons ici, la survie du Delta ne passe pas par un Plan qui favorise l'incorporation de nouveaux terrains dans le domaine public. Elle passe par l’exigence d’actions permettant de protéger et d’adapter les logements privés situés dans l’agglomération de Riumar, ainsi que les autres bâtiments ou terrains potentiellement touristiques de la commune, face aux effets du changement climatique. Le Plan prévoit de réaliser une spoliation par dégradation naturelle de la terre, en s’appuyant sur des prédictions à long terme qui annoncent l'avancée de la mer. Cette option politique a été imposée avec une grave irresponsabilité (le plan manque de toute analyse économique) et s’avère être contraire aux propositions de la communauté scientifique. Celle-ci privilégie les actions visant à réduire la vulnérabilité face aux impacts du changement climatique, tout en permettant de conserver le plus d’activités humaines possible.

Le principe de précaution ne peut pas consister à anticiper les éventuels dommages économiques liés au changement climatique. Et c’est pourtant cette alternative que propose le Plan quand il choisit, sans avoir suffisamment réfléchi, l'affectation anticipée et la spoliation de maisons construites sur des terrains urbains ou de bâtiments sur des terrains ruraux, édifiés avec l’accord de toutes les administrations. Même dans le scénario le plus pessimiste, l'adaptation ne peut se traduire par la destruction.

Nous sommes face à une situation de discrimination absolue, d'absence de sécurité juridique. Il est également regrettable que le Plan soit élaboré à l’insu de la Taula de Consens del Delta, malgré sa légitimité territoriale et son insistance à vouloir participer activement à l'élaboration de la stratégie du Ministère en rapport avec le Plan. Comme on peut le constater avec le *Plan Delta,* élaboré dans la région, il existe des mesures efficaces pour assurer une plus grande résilience à l’usage que nous faisons du Delta et pour protéger à la fois sa fragilité et les parties habitées.

Pour toutes ces raisons, en tant que propriétaire je m’oppose fermement à ce Plan et à tout autre projet qui ne respecte ni l’actuelle gestion du territoire ni ses habitants.

Pour toutes ces raisons,

**je DEMANDE** que ces observations et allégations au *Plan de Protection du Delta de l'Ebre* soient prises en compte, et que l'action qui consiste à la création d'une bande de protection qui passe sur des terrains urbains de propriété privée, ainsi que sur des bâtiments et des terrains potentiellement touristiques, soit retirée; et qu’un nouveau Plan soit élaboré, dans lequel seront inclues des actions pour la protection des terrains urbains, de la propriété privée et, en définitive, pour la protection des activités économiques qui font vivre le territoire, en accord avec lui-même et la Taula de Consens del Delta.

Signature:

Deltebre (Delta de l'Èbre), le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2021